

BACCALAUREAT

Projet d'évaluation du lycée LDV – "l'essentiel"

La réforme du baccalauréat a instauré la mise en place du contrôle continu pour 40 % de la note globale alors que 60% de l'évaluation repose sur des épreuves terminales. **Le contrôle continu porte sur les notes des bulletins scolaires** de première et de terminale pour l'ensemble des disciplines du tronc commun (en dehors du français et de la philosophie) et l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale.

Les modalités de l'évaluation "significative"

Il revient aux enseignants de **déterminer les évaluations qui seront dites "Significatives" dans le cadre du contrôle continu.**

Ces évaluations entreront dans la constitution de la moyenne de chaque trimestre ou semestre.

Ces évaluations seront **labellisées "Significatives"** dans Pronote en faisant précéder d'un S le nom de l'évaluation (Exemple en histoire : **S**-Antiquité)

Ces évaluations "Significatives" sont des points de **passage incontournables** pour les élèves.

Sans l'exécution de ces devoirs, la moyenne de l'élève sera réputée "non représentative" et l'élève sera alors convoqué à une épreuve de remplacement unique dont la note remplacera la moyenne annuelle et comptera pour le bac

Le règlement intérieur est mis en conformité avec ces nouvelles dispositions

Le projet d'évaluation complet est téléchargeable sur l'ENT à la rubrique "l'établissement"

